RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

ZONE DE DISTRIBUTION : ANOST MONTCIMET LES ROPPES

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire, quand elle a stagné plusieurs heures dans les tuyaux, au matin par exemple et après une longue absence.
La référence de qualité pour le paramètre "équilibre calco-carbonique" n'est pas respectée.
L'eau doit être à l'équilibre (valeur 1 ou 2).
L'agressivité de l'eau peut engendrer un relargage de matériau comme du nickel, le cuivre ou le plomb, au robinet du consommateur.
Il n'y a pas eu d'analyse de pesticides en 2023 / 2024.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LES ROPPES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 7 personnes sur 1 commune (ANOST). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ANOST ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ANOST » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **29/04/2025**

UDI **071001492**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2021, 2022, 2023, 2024**

NITRATES

A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **4,8 mg/L**
Valeur maxi : **4,8 mg/L**
Année prise en compte : **2023**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

- — Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

TURBIDITÉ

A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur maxi : **0,2 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce / eau agressive

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **1,07 °f**
Valeur maxi : **1,07 °f**
Année prise en compte : **2023**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence Régionale de santé Bourgogne Franche-Comté
DPSE - Unité Territoriale de Saône-et-Loire - Le Diapason, 2 place des Savoirs–CS 73535 –21035 DIJON cedex
www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr 08 08 80 71 07 ars-bfc-dsp-se-71@ars.sante.fr